



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 9 juillet 2018 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-06-2018 **

Site concerné :

Lot : 2 867 981
Adresse : 54, rue Langevin
Zone : H-218

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur l'implantation d'un bâtiment principal et viserait à :

- Permettre une marge de recul avant de 7.85 mètres pour une habitation unifamiliale isolée construite en 1976 alors que le règlement #340-2010 stipule qu'une marge de recul avant minimale de 9 mètres est requise dans la zone H-218.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Isidore ce 19 juin 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour de juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de juin 2018